



Procès-verbal de la séance du mardi 17 juin 2025

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Mme Sophie Quillet ainsi que M. Guy-Olivier Jeunet, membres de la municipalité, sont excusés.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports des commissions seront lues. Toutefois, la présidente demandera au rapporteur de la commission de gestion de lire également les recommandations afin de permettre à la municipalité de répondre.

Une verrée est prévue à l'issue de l'assemblée sur la place de la fête de jeunesse.

La secrétaire, Mme Melisa Kizilpar, procède à l'appel, 24 membres sont présents sur 29, le quorum est atteint. Une auditrice est présente et la Présidente procède à l'assermentation de M. Olivier Muriset qui rejoint le Conseil général. Le nombre de membres présents est de 25 sur un total de 30.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont MM. **Etienne Thévoz** et **Aurélien Karg**.

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Nominations réglementaires
4. Préavis n°01/2025 – Comptes et gestion 2024
5. Informations de la Municipalité
6. Rapports des délégués aux associations intercommunales
7. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, informe qu'elle a ajouté un point « Rapports des délégués aux associations intercommunales » à l'ordre du jour, sur suggestion de la Préfète. Ce point avait déjà été mis en place à la dernière séance de décembre 2024.

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 12.12.2024 et ouvre la discussion.

M. Sébastien Galliker demande une correction à la page 67 sur les informations de la municipalité en formulant la phrase de la protection des arbres : « dont la circonférence est d'au moins de 40 cm, à une hauteur de 100 cm du sol sont protégés ».

Le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité avec la modification.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Le bureau a reçu deux démissions, celles de M. Claude Quillet et de M. Laurent Pahud en raison de son déménagement dans une autre commune.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 9 février 2025 pour le dépouillement d'un objet fédéral.
- En février, nous avons annulé le conseil prévu en mars faute d'objet à traiter.
- En mars, nous avons reçu la démission du délégué de l'ASIPE, M. Aurélien Karg.
- Une consultation sur l'avant-projet de la loi sur les communes a eu lieu en mars, celle-ci étant en cours de révision.
- En mai, le bureau de vote n'a pas fonctionné en raison de l'annulation du scrutin.
- Depuis le 1^{er} juin, la nouvelle organisation du Conseil d'Etat est disponible sur le site internet du canton.
- Les élections pour le renouvellement des autorités communales, se dérouleront le 8 mars et le 26 avril 2026.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Nominations réglementaires

Présidence du conseil général :

Mme Lise Bettex, présidente, rappelle l'article 8 du règlement du conseil général, le conseil nomme chaque année un président, un vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. L'article 9 précise lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement, mention est faite au procès-verbal.

Le vice-président, M. Vincent Bardet, n'étant pas disponible ce soir, le bureau a désigné **M. Lucien Quillet** comme vice-président ad hoc. Celui-ci officie donc pour l'élection de la présidence. **Mme Lise Bettex, présidente**, informe qu'elle est disposée à poursuivre ce mandat encore une année.

M. Lucien Quillet, vice-président ad hoc, demande à l'assemblée si des membres souhaitent se porter candidat. Il n'y a pas d'autre candidature. **M. Lucien Quillet** procède à l'élection de la présidente. **Mme Lise Bettex, présidente**, est réélue tacitement pour une année au poste de présidente du conseil général avec les félicitations de l'assemblée.

Vice-présidence :

Mme Lise Bettex, présidente, propose de renouveler le mandat de M. Vincent Bardet à cette fonction. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Vincent Bardet est réélu tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

Scrutateurs :

Le bureau du conseil propose :

- Mme Isabelle Thévoz et M. Ismael Gashi comme scrutateur/trice.
- Mme Caroline Offner et M. Etienne Thévoz sont nommés suppléants.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Commission de gestion :

Le bureau du conseil propose Madame et Messieurs :

**Claudine Galliker
Jérôme Blanc
Michaël Buffier
Pascal Quillet
Patrice Bettex**

Suppléants :

Alain Galliker
Gilles Thiébaud

Commission des finances :

Le bureau du conseil propose Messieurs :

**Bernard Thévoz
Thomas Quillet**

Sébastien Galliker

Suppléant :

Robert Rochette

La nomination des membres des deux commissions est acceptée à une forte majorité et sans avis contraire.

Pour remplacer M. Claude Quillet à la commission de recours, le bureau propose M. Yves Mathis. Concernant le nouveau délégué de l'ASIPE, c'est M. Etienne Thévoz qui est en fonction depuis le 22 mai 2025. Il a déjà été assermenté par l'ASIPE, l'assemblée de ce soir va valider sa nomination officiellement.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

4. Préavis n°01/2025 – Comptes et gestion 2024

La commission de gestion, composée de Mme Claudine Galliker, MM. Michaël Buffier, Pascal Quillet, Patrice Bettex et Yves Mathis, rapporteur, s'est réunie à deux reprises pour étudier le préavis n° 01/2025.

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole au rapporteur de la commission de la gestion **M. Yves Mathis**, pour la lecture de leurs recommandations et des conclusions du rapport. La commission propose d'approuver le préavis tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole **M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, pour répondre à la recommandation.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, indique que l'on ne peut pas influencer le calcul de la péréquation qui dépend uniquement de la valeur du poids d'impôt et d'autres facteurs tels que la superficie de la commune et le nombre d'habitants. On ne peut pas prétendre que l'amortissement ou l'investissement supplémentaire permettra d'obtenir une meilleure péréquation.

Mme Lise Bettex, présidente, lit la première question et cède la parole à la municipalité.

1. Une mise à l'enquête de la commune de Missy a été publiée du 19.03.2025 au 17.04.2025. La commission de gestion est surprise qu'aucun préavis n'été mis à l'ordre du jour avant. Est-ce ce qu'un préavis est à l'ordre du jour prochainement ?

M. Olivier Thévoz, syndic, informe que la procédure pour un projet routier est la même que pour un plan d'affectation, ce qui signifie qu'aucun préavis n'est requis au préalable. Le conseil général pourra prendre une décision notamment au moment de la demande de crédit. En ce qui concerne les aménagements routiers, ceux-ci sont de compétence municipale.

M. Nicolas Pilet, municipal, apporte des précisions et détaille le processus pour un projet routier.

- examen préalable au canton, puis enquête publique
- séance de conciliation avec les opposants
- la municipalité soumet un préavis au conseil pour l'adoption du projet routier (sans le financement) avec des propositions de réponses aux éventuelles oppositions non retirées
- une fois le préavis adopté par le conseil, la municipalité transmet le dossier à la DGMR pour validation de la légalité et de la conformité au plan directeur cantonal
- les oppositions seront levées par le canton
- après entrée en vigueur du projet routier, un préavis avec le financement sera soumis au conseil général.

Il précise qu'un travail a été effectué en collaboration avec l'AISTBV pour supprimer les gendarmes couchés. L'objectif est de réduire la vitesse des véhicules aux deux entrées du village. Un arrêt de bus sera rehaussé, tandis que le second arrêt (terrain privé) sera probablement supprimé.

M. Pascal Quillet s'étonne de cette procédure, sachant que le projet est accepté avant que le financement ne soit déterminé.

M. Nicolas Pilet, municipal, répond que c'est la procédure en vigueur. Le projet doit d'abord être conforme au niveau cantonal avant d'être soumis au conseil.

M. Sébastien Galliker demande si les opposants sont des privés ou des associations, leur nombre et les points concernés.

M. Nicolas Pilet, municipal, répond qu'il s'agit uniquement de privés (3 oppositions). Les discussions portent sur les éléments installés sur la route et l'extension de la zone 30 km/h. Il donne des précisions concernant le rapport des experts venus examiner la route. et le projet d'aménagement. La zone 30km/h est établie mais un affinement pourra être fait par la DGMR.

Mme Lise Bettex, présidente, lit la deuxième question et cède la parole à la municipalité.

2. Est-ce qu'une réflexion sur la sécurité de nos routes a été faite un peu plus large sur le territoire communal ? La route des Vernettes est un axe particulièrement sensible, mêlant convois agricoles, utilisateurs de notre terrain de football, quelques usagers furtifs des chemins bétonnés pour gagner deux minutes sur leur trajet, les riverains et les enfants. Le tout avec une priorité de droite rarement respectée et une limitation de vitesse élevée au vu des usagers.

M. Nicolas Pilet, municipal, explique que pour cette route communale, il serait possible d'imposer une limitation de vitesse à 30 km/h sans l'approbation du canton. Toutefois, la municipalité souhaite lier cet éventuel changement de vitesse au projet global de réaménagement de la route. Concernant le non-respect des priorités de droite, il encourage les riverains à se rapprocher de la municipalité pour proposer des idées.

Mme Lise Bettex, présidente, lit la troisième et donne la parole à la municipalité.

3. Qu'en est-t-il de la suite du chantier de notre église ?

M. Olivier Thévoz, syndic, informe que les échafaudages seront remontés le 23 juin, après la fête de jeunesse. Les travaux de peinture suivront selon la météo. L'enrobé sera également posé sur le petit chemin qui sépare la propriété.

Mme Lise Bettex, présidente, lit la quatrième question et donne la parole à la municipalité.

4. Lors de la séance du conseil du 18 juin 2024, une réflexion devait être faite sur les besoins de la population, notamment sur les bâtiments (grande salle, école et la buvette). Est-ce que cette réflexion a été mise à l'ordre du jour (surtout pour la buvette) ?

M. Olivier Thévoz, syndic, répond à la place de M. Guy-Olivier Jeunet, responsable des bâtiments. M. Jeunet a rencontré un architecte afin d'évaluer s'il serait préférable de rénover ou de démolir les bâtiments de l'école et de la grande salle. Quant à la buvette du football, elle est considérée comme une priorité par rapport aux autres bâtiments, bien qu'aucune décision définitive n'ait encore été prise. L'idée serait d'abandonner la grande salle et de créer un nouveau bâtiment à l'emplacement de la buvette, avec des vestiaires neufs.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur le préavis n°01/2025 sur les comptes et la gestion 2024.

M. Sébastien Galliker pose une question concernant une ATF au bilan 2023 au n° 9220, bâtiment communal, d'un montant de CHF 150'000.00 qui n'apparaît plus dans les comptes.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, explique qu'il s'agit d'un emprunt à la BCV qui a été remboursé, l'écriture se trouve dans le compte de liquidité.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote en deux fois, selon le règlement. D'abord sur les comptes, puis sur la gestion (art. 95 du règlement du Conseil) :

1. «D'approuver les comptes 2024 et le bilan 31.12.2024»

Accepté à l'unanimité.

2. «D'approuver la gestion 2024 et d'en donner décharge à la municipalité»

Accepté à l'unanimité.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie le boursier pour son travail et passe aux informations de la municipalité.

5. Informations de la Municipalité

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à la municipalité.

M. Nicolas Pilet, municipal, apporte un complément par rapport au financement du projet de réaménagement de la route. Une fois celui-ci accepté, il peut être divisé en plusieurs phases si nécessaire et réalisé par étape.

M. Laurent Morel, municipal, annonce que les travaux de la Petite Glâne progressent bien. Concernant le projet de remplacement du pont, il informe que le dossier technique est finalisé, mais que nous n'avons pas encore la réponse à notre demande de subventions. Si le retour des AF tarde, le préavis pourra être présenté sans le montant de la subvention.

M. Olivier Thévoz, syndic, informera au prochain conseil d'octobre sur les élections communales 2026. Il exprime sa difficulté à trouver des citoyens prêts à rejoindre le conseil général et à assumer des responsabilités à la municipalité. Il encourage les jeunes à s'engager davantage dans la vie communale. Il rend attentif l'assemblée à la prévention contre les plantes invasives et les insectes nuisibles. Il précise que la municipalité rencontre actuellement des problèmes administratifs.

Comme il n'y a pas d'autres informations, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe au rapport des délégués aux associations intercommunales.

6. Rapport des délégués aux associations intercommunales

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux délégués.

M. Alain Galliker, délégué à l'AISTBV (Service technique intercommunal), informe que l'association a acquis un bâtiment à Lucens et a déménagé dans ses nouveaux

locaux à mi-mai. L'AISTBV gère efficacement son budget et ses services, tels que la mise à l'enquête et les permis de construire, qui allègent la charge de la municipalité.

M. Sébastien Galliker, délégué à l'ABV (alimentation en eau), communique que deux assemblées ont eu lieu et qu'un projet de nouvelle station de pompage est en cours. Il informe qu'en 2024 la consommation de l'eau a diminué pour l'ensemble de toutes les communes membres.

M. Aurélien Karg, exprime ses remerciements et souhaite bonne chance à son successeur, M. Etienne Thévoz, en tant que délégué à l'ASIPE. Il informe que le plafond d'endettement a été augmenté et relève les défis futurs de cette association notamment en termes de bâtiments scolaires.

Comme personne d'autre ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à l'assemblée.

M. Pascal Quillet, fait une remarque concernant l'AISTBV. Cette association est financée par les communes et son objectif initial est de les soutenir. Cependant, elle accepte des mandats privés, ce qui est ambigu. Il estime que chaque entité devrait rester dans son domaine d'activité respectif.

M. Nicolas Pilet, municipal, répond que la municipalité n'a pas de pouvoir à ce sujet, mais il assure que l'association a de nombreux projets en cours et n'accepte actuellement plus de nouveaux mandats. De plus, elle ne prévoit pas de s'agrandir. Il explique également qu'en collaborant avec cette association, nous avons de nombreux avantages (prestations moins chères qu'une entreprise privée).

M. Alain Galliker apporte des précisions concernant l'AISTBV, en expliquant qu'il s'agit d'une société anonyme, bien qu'elle soit gérée de manière similaire à une commune. En ce qui concerne le mandat, la commune de Missy contribue financièrement proportionnellement au nombre d'habitants (taxe de base) et selon les heures de travail qui sont facturées. Il confirme que l'AISTBV gère les travaux de la STEP EMB à Lucens (suivi de génie-civil), ainsi que quelques mandats pour le canton.

M. Sébastien Galliker souhaite avoir des informations sur la mise à l'enquête concernant le projet de construction situé à côté du bâtiment communal et l'avancement de ce projet.

M. Olivier Thévoz, syndic répond qu'il y a eu des oppositions et que la municipalité est en attente de la synthèse CAMAC.

Mme Elodie Mathis, membre de la commission culturelle, prend la parole pour communiquer les prochains évènements (café croissant à la déchetterie en octobre et soirées jeux en novembre dans les anciennes salles de classes).

M. François Riesen revient sur sa pétition qui avait été faite pour la demande de fermeture des chemins de remaniement situés au-dessus du village. Il y a trois ans, le Préfet avait indiqué que le quota de voitures n'était pas atteint. Cependant, avec les nouveaux quartiers construits sur les hauts de St-Aubin, le nombre de voitures a probablement augmenté. Il souhaite que sa demande soit réexaminée, notamment pour la sécurité des enfants, des cyclistes et des véhicules agricoles. De plus, avec l'ouverture prochaine de Micarna, il anticipe un surplus de voitures.

Mme Lise Bettex, présidente, demande si la municipalité peut apporter une réponse à ce sujet.

M. Olivier Thévoz, syndic, prend note de la demande.

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion. Elle rappelle les décisions prises lors de la séance et annonce :

- La prochaine séance du conseil prévue le mardi 7 octobre 2025.
- Que les indemnités seront versées en fin d'année.
- Les activités de la fête de jeunesse et de l'Abbaye de ce week-end.
- Le programme de la fête nationale à la buvette.

Elle invite l'assemblée à rester à la collation qui suivra et remercie la municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation.

La séance est close à 21h00.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 17 juin 2025

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



M. Kizilpar